



CAP A du 3 février 2015

Les points importants : La CGT vous informe

Présents :

Elus : M. Briançon – Président ; Mme Houadec

DRH et DGA

CGT : 1

CFDT : 3

Sud-Agora : 1

Point 1 : Adoption du Règlement intérieur

A chaque début de mandat, la CAP se dote d'un règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement de l'instance : convocation des membres, déroulement, délais, ...

Le point que nous avons soumis au débat porte sur l'égalité des droits entre les différents syndicats dans la convocation d'une CAP et l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour. La rédaction proposée donne tous ses droits à la CFDT qui a 3 membres sur les 5 de la CAP.

Nous ne pouvons pas accepter un règlement intérieur qui donne une hégémonie à un syndicat déjà majoritaire

Nous ne pouvons pas accepter un règlement intérieur qui ne donne pas les mêmes moyens à tous les représentants syndicaux, ceux que vous avez élus.

Il ne s'agit pas d'être Charlie le 11 janvier, au nom de la liberté d'expression et du pluralisme des opinions et de se réfugier derrière le décret du 17 avril 89 qui ne garantit pas la liberté et l'égalité des droits pour les représentants du personnels.

C'est pourquoi nous avons proposé qu'une CAP supplémentaire puisse être convoquée, et des points ajoutés à l'ordre du jour, à la demande **d'une seule organisation syndicale**.

Nous regrettons que les élus et l'administration n'aient pas validé ce choix à l'heure. Nous avons donc voté contre la proposition de ce règlement.

Résultat des votes

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Elus	2		
CGT		1	
CFDT	3		
SUD AGORA			1
TOTAL	5	1	1

Point 4 : Evaluations

Nous partageons le constat qu'il est difficile d'imposer une campagne d'évaluation au mois de décembre.

La CGT a proposé une amélioration dans l'organisation de l'évaluation, dans l'objectif que ces entretiens permettent à la fois d'évaluer le travail de l'année passée et de mieux appréhender les missions à venir, tout en respectant les délais pour des contestations ou recours éventuels. Il s'agit de prévoir des dates butoir pour chaque niveau hiérarchique afin d'éviter que chacun soit la variable d'ajustement de l'agenda de son supérieur. Au vu des incertitudes institutionnelles, aucune évolution de la campagne d'évaluation n'est à espérer pour le moment.

La CGT continue à revendiquer que les évaluations individuelles soient articulées à des évaluations collectives des conditions dans lesquelles le service public a été rendu.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Midi-Pyrénées:

Hôtel de Région - Bâtiment Sud – Bureau 123.

05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr



Point 5 : Avancements d'échelons

La CGT a validé l'ensemble des avancements d'échelons, et enregistre comme positif le fait que cet avancement ait lieu à la vitesse minimale.

	POUR
Elus	2
CGT	1
CFDT	3
SUD AGORA	1
TOTAL	7

Lors de la discussion sur les avancements d'échelon, la CGT a alerté sur les cas de plus en plus nombreux d'attachés et d'ingénieurs principaux bloqués en haut de grille de leur grade, du fait de la délibération n° 07/11/17.18 de la commission permanente du 15 novembre 2007. Cette délibération remet en cause la Loi 84-53 du 26 janvier 1984- article 79, qui garantit, par la séparation du grade et de l'emploi, le déroulement de carrière des fonctionnaires. Du fait de l'allongement des carrières, du gel du point d'indice, **ces agents bloqués en fin de grille de leur grade perdent du pouvoir d'achat, aujourd'hui et pour leur retraite future.**

La Garantie individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) n'est en rien une mesure de justice sociale : même si 281000 euro ont été attribués à 611 agents bénéficiaires*, cela ne représente que 38 euro bruts en moyenne par agent et par mois.

La CGT souhaite revenir à l'esprit de la loi de 1984 dans l'intérêt des agents et abordera de nouveau ce point à la prochaine CAP d'avancement de grade.

Les fonctionnaires territoriaux n'ont pas à faire les frais des politiques d'austérité budgétaire du gouvernement.

**Rappel des chiffres de 2012 : 83000 euro attribués à 158 agents bénéficiaires, soit 43 euro brut par agent et par mois.*

Pour la CGT, les élus en CAP A

Patrick Auzende (Titulaire) et Annabelle Chaubet (suppléante)